



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
23.02.2010

Date de la convocation des conseillers :
23.02.2010

point de l'ordre du jour no:
13

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 05 mars 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Wohlfarth, Baum, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Contrat de gérance entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et Monsieur Albert Talamelli et l'association Boule Pétanque Esch : buvette Parc Galgenberg

Vu le contrat de gérance du 18 février 2010 signé entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et Monsieur Albert Talamelli et l'association Boule Pétanque Esch concernant la gérance de la buvette au Parc Galgenberg;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

le contrat de gérance précité entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et Monsieur Albert Talamelli et l'association Boule Pétanque Esch.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 05.03.10.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,